

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 Mars 2020



Date de convocation : 3 Mars 2020

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, PICORON Andrée, RONCIN Sophie, SAGOT Judith.
EXCUSÉS : BONNET Franck, POUPEAU Yvon, SERVANT Bernard, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.
Secrétaire de séance : PICORON Andrée

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 Janvier 2020.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil
3. DECIDE d'entériner la décision du Comité de gestion de la salle des 4 Vents et d'attribuer une subvention de 604,08 € à l'AS4V, qui correspond aux charges de téléphonie des deux terrains de foot en 2019 (Fontaines et St Martin de Fraigneau). Cette dépense sera imputée sur le budget annexe 2020 de la salle des 4 Vents.
4. DECIDE de rembourser la Paroisse Notre Dame des Sources pour l'utilisation de l'électricité au moment des travaux réalisés en Novembre et Décembre 2019 à l'église de Fontaines. Ce remboursement prendra la forme d'une subvention de 371,30 €.
5. DECIDE de verser la somme de 709,38 € à l'OGEC Sainte Trinité de Fontenay-le-Comte au titre des frais de fonctionnement de l'école d'accueil d'un enfant de notre commune en classe ULIS.
6. AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'amortissement en une seule fois, en 2020, de la subvention pour une étude d'épandage d'une valeur de 296 € sur le budget principal de la commune.
7. APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement :
 - la section de fonctionnement présente un excédent de 73 749,23 €
 - la section d'investissement présente un déficit de 5 565,95 €

Avec le transfert de compétence à la Communauté de communes, les résultats de ce budget annexe vont être intégrés au budget général 2020 de la commune.

8. APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe Assainissement.

9. APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe du local commercial :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 28 732,15 €
 - la section d'investissement présente un excédent de 20 843,19 €
10. APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe du local commercial
11. APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe de la Salle des 4 Vents :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 621,82 €.
12. APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe de la Salle des 4 Vents.
13. APPROUVE le compte administratif 2019 du budget général de la Commune :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 813 136,11 €
 - la section d'investissement présente un déficit de 34 730,09 €
14. APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget général de la Commune.
15. DECIDE d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget général comme suit : article 1068 (Recette d'investissement) = + 40 296,04 € et Report au 002 (Recette de fonctionnement = + 846 589,30 €).

Fait à Doix lès Fontaines, le 12 Mars 2020

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

